

Coordonner développement économique et territorial: la stratégie régionale des zones d'activités

Pierre Imhof

Directeur général du territoire et du logement

Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire

Conformément à la législation fédérale, les Cantons doivent :

- Introduire un système de gestion des zones d'activités, s'ils souhaitent délimiter de nouvelles zones d'activités
- Garantir une utilisation rationnelle des zones d'activités

OAT, art. 30a, alinéa 2

Plan directeur cantonal

- Le Canton, en partenariat avec les communes et les structures régionales et d'agglomération :
- Etablit une stratégie concertée et coordonnée de l'ensemble des zones d'activités du Canton.
 - Dimensionne les sites stratégiques de développement d'activités (SSDA) en fonction de l'évolution prévue des emplois

PDCn, D1, D11, D12

Stratégie régionale de gestion des zones d'activités économiques de l'agglomération Lausanne-Morges

La stratégie régionale des zones d'activités, c'est :

- Une vision concertée avec l'ensemble des acteurs impliqués
- Une stratégie qui a une portée pour l'agglomération
- Une gouvernance adaptée pour la gestion de chaque site

Démarche collaborative



L'organisation opérationnelle du PALM et l'organisation de nombreux moments d'échanges visent à établir une stratégie d'agglomération des zones d'activités et de les doter d'un système de gestion co-construit.

Les zones d'activités dans le PALM

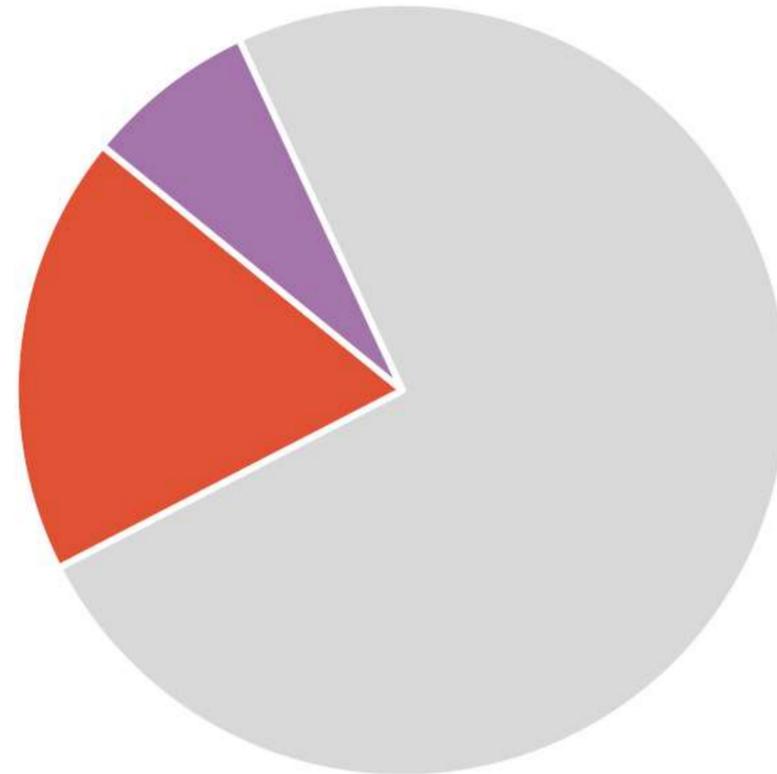
Diagnostic économique > chiffres clés

▼ **13 500**
secondaire

▲ **34 700**
tertiaire

48 200
(27%)
total ZA (EPT)

PALM : 188 000 EPT en 2020



Enjeux

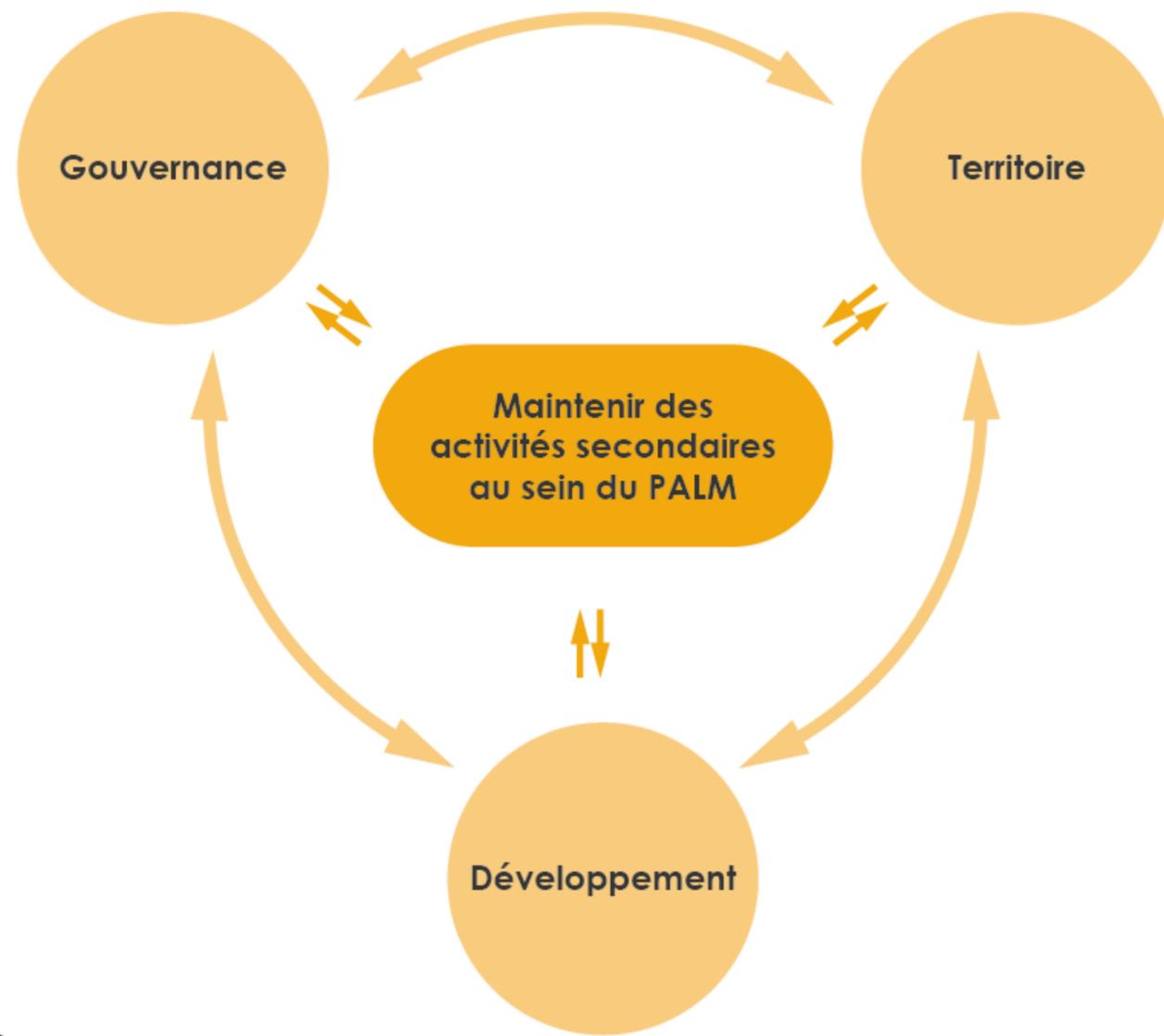
- Maintien et développement d'un tissu d'activités
- Création de conditions d'accueil d'activités secondaires
- Accompagnement des relocalisations dans le PALM
- Réduction de la pression du tertiaire dans les zones d'activités

But de la SRGZA validé par le COPIL PALM

Maintenir des **activités secondaires** au sein du PALM
(activités **industrielles** et **artisanales**)

en définissant des **conditions-cadres**
suffisamment **flexibles** et **agiles**
pour répondre aux besoins fluctuants de l'économie.

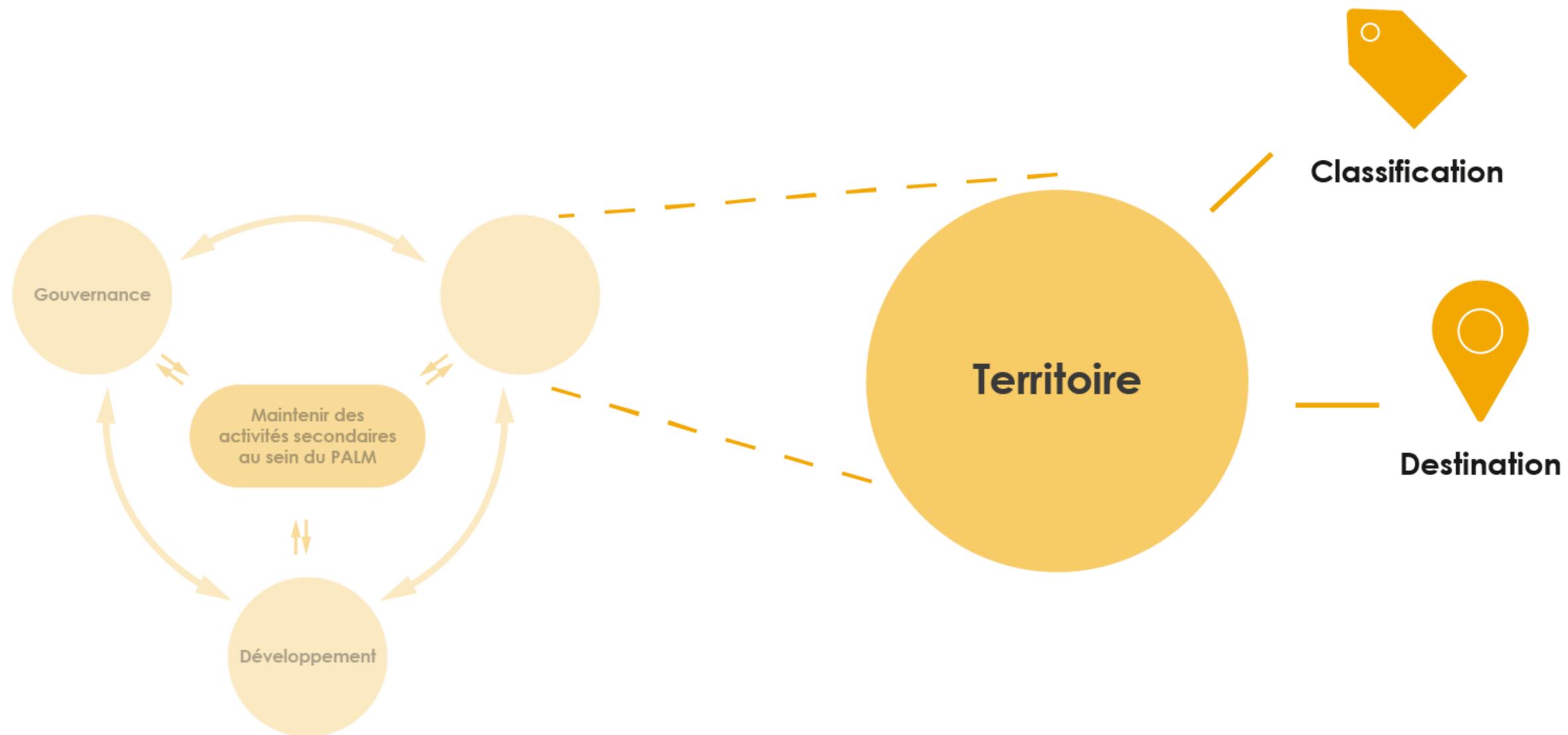
Vision stratégique pour la SRGZA PALM



Pour atteindre ce but, une vision stratégique et une organisation systémique qui repose sur trois piliers :

- Territoire
- Gouvernance
- Développement

Organiser le territoire : 2 volets



Organiser le territoire (volet 1)



Classification

Les zones sont hiérarchisées selon leur envergure

Trois critères : Taille – Potentiel d'accueil – Enjeux régionaux

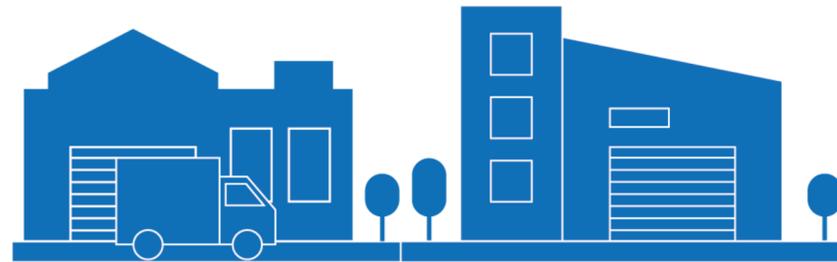
- Sites stratégiques de développement d'activités (SSDA)
- Zones d'activités régionales (ZAR)
- Zones d'activités locales (ZAL)

Organiser le territoire (volet 2)

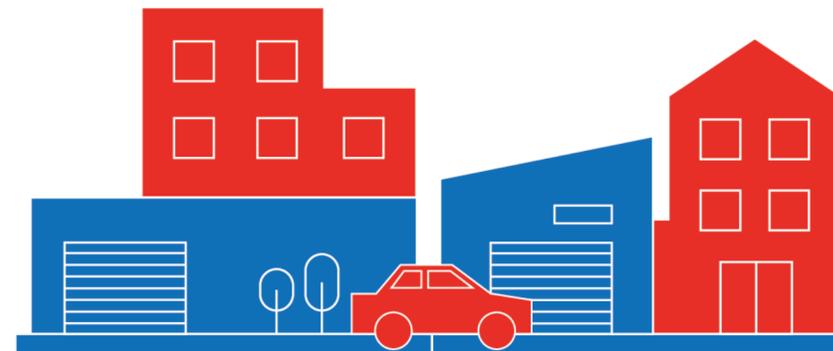


Destination

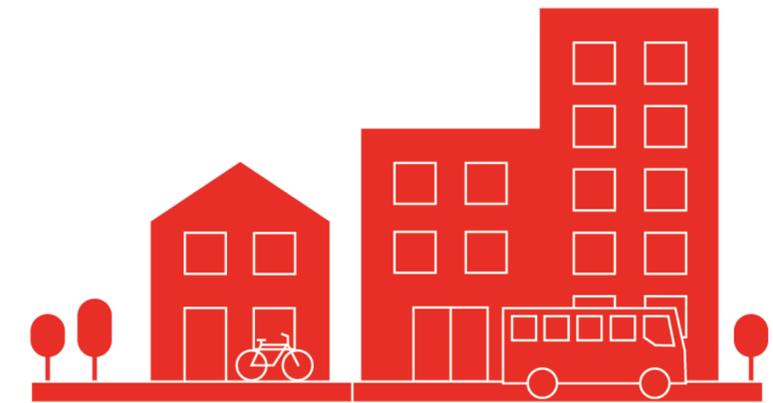
Trois types classés selon leur accessibilité (TIM-TP) et leur centralité



Réservé aux activités
secondaires

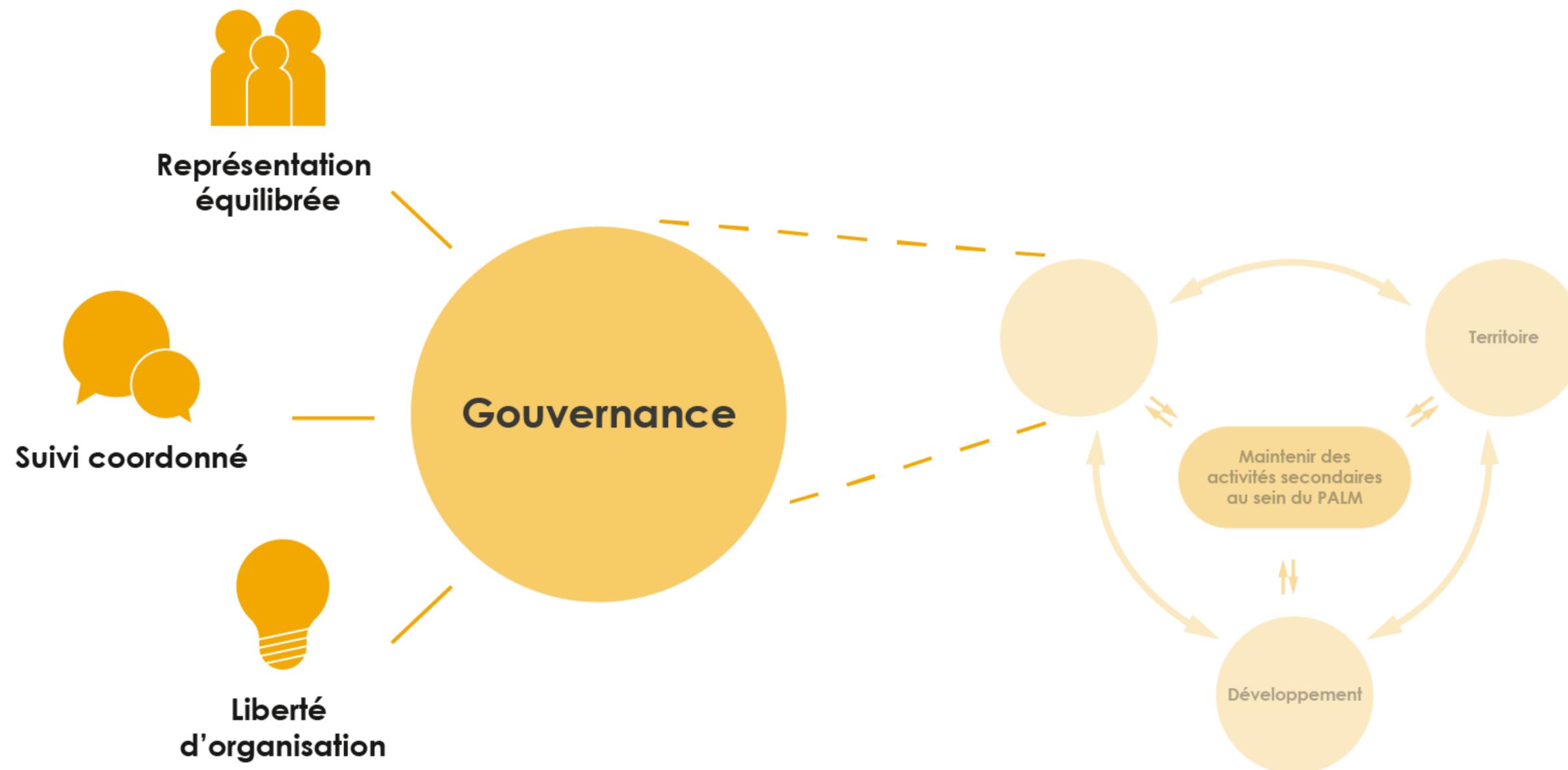


Prioritairement destiné
aux activités secondaires

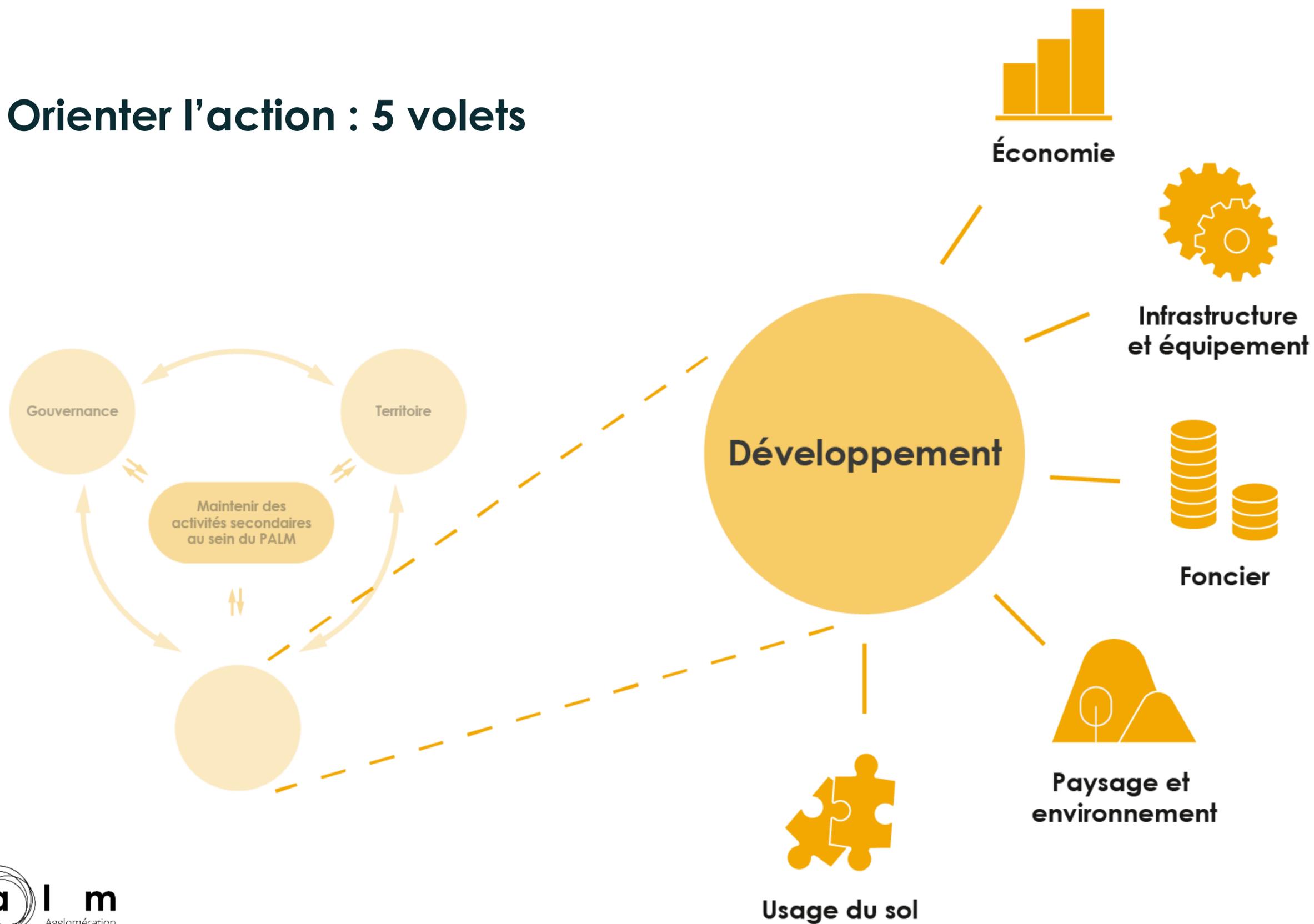


Prioritairement destiné
aux activités tertiaires

Coordonner les acteurs : 3 volets



Orienter l'action : 5 volets



SRGZA PALM

Volet stratégique

	2022								2023		
	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc	jan	fév	mars
Conférence d'agglomération	◆										
Information Sur la consultation technique					◆ COFIL PALM						
Consultation technique					Techniciens Communaux et cantonaux						
Adoption du rapport Pour transmission aux municipalités								◆ COFIL PALM			
Validation du rapport									GROPIL, COFIL SD puis Municipalités		
Adoption du volet stratégique Pour envoi à l'examen préalable des services cantonaux											◆ COFIL PALM

La SRGZA,
une démarche coordonnée pour
le développement
territorial et économique
dans le PALM.



Merci de votre attention !